

## 2.3 - SOUIL

La création successive de deux lotissements communaux (en 2001 et 2004) atteste de la vitalité de la demande sur le secteur de Souil, idéalement placé aux portes de Fontenay-le-Comte. La présence de l'école communale (avec l'aménagement d'une placette à proximité de celle-ci) et de deux commerces font en effet du village de Souil l'espace le plus dynamique de la commune. L'extension du quartier rencontre les limites physiques avec la route départementale à l'Ouest et la rue du Moulin de Souil, au Nord.

La création projetée dès 2004, d'une station d'épuration est un facteur supplémentaire pour asseoir le développement de Souil.

La délimitation de la zone constructible s'appuie par ailleurs :

- à l'Ouest, sur le chemin du Gros Coin
- à l'Est, sur une limite naturelle marquant le passage de la plaine au marais
- au Sud, enfin sur la frange bâtie en lisière des rives du marais mouillé.

Sur ce dernier point, il convient de noter que les deux périmètres du site classé et de la carte communale ne se juxtaposent pas parfaitement sur cette « frontière » Sud, ce qui n'est toutefois pas incompatible, car les effets du site classé s'imposent dans le cadre d'un régime d'autorisation spécifique.

